

TARIF DES HONORAIRES DES NOTAIRES

3. Au-dessus de	800 et n'excédant pas	2,000.	3.00
4. Au-dessus de	2,000 et n'excédant pas	4,000.	5.00
5. Au-dessus de	4,000 et n'excédant pas	8,000.	7.00
6. Au-dessus de	8,000 et n'excédant pas	12,000.	10.00

Et au-dessus de \$12,000, un honoraire additionnel en égard à la considération, aux troubles et aux circonstances.

III

MARCHÉS ET DEVIS

La considération stipulée dans l'acte étant de :

1. \$400 ou moins, l'honoraire sera de.....	\$ 2.50
2. Au-dessus de \$ 400 et n'excédant pas \$ 800.	5.00
3. Au-dessus de 800 et n'excédant pas 2,000.	6.00
4. Au-dessus de 2,000 et n'excédant pas 4,000.	8.00
5. Au-dessus de 4,000 et n'excédant pas 6,000.	10.00
6. Au-dessus de 6,000 et n'excédant pas 10,000.	10.00

Et au-dessus de \$10,000, un honoraire additionnel en égard à la considération, aux troubles et aux circonstances.

IV

BAUX À LOYER

Le loyer annuel (quel que soit le terme ou la durée du bail) ou la considération dans l'acte étant de :

1. \$100 ou moins, l'honoraire sera de.....	\$1.00
2. Au-dessus de \$ 100 et n'excédant pas \$ 400.	1.50
3. Au-dessus de 400 et n'excédant pas 1,000.	2.00
4. Au-dessus de 1,000 et n'excédant pas 2,000.	3.00
5. Au-dessus de 2,000 et n'excédant pas 4,000.	4.00

Et au-dessus de \$4,000, un honoraire additionnel en égard à la considération, aux troubles et aux circonstances.